

Résultats de l'analyse de la marge de manœuvre et des prestations volontaires conf. motion 289-2022

Analyse de la marge de manœuvre financière des subventions cantonales par groupe de produits
(en mio CHF, sur la base du budget 2024)

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
41-AUT	1	Grand Conseil	41.1.1 - Subventions aux groupes	Partis politiques		RSB 151.211 ; RGC	0.760	0.000	0.760	0.000	0.760	0.000
	2		41.2.1 - Europa Forum Luzern (désormais : Lucerne Dialogue)	Lucerne Dialogue			0.002	0.000	0.002	0.000	0.000	0.002
42-CHA	1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	42.1.1 - Association Forum politique Berne (frais d'exploitation)	Forum politique Berne		107.1 ; LIAM / 107.111 ; OIAM	0.160		0.160		0.160	0.000
			42.1.2 - Parlement des jeunes	Parlement des jeunes		107.1 ; LIAM / 107.111 ; OIAM	0.010		0.010		0.010	0.000
			42.1.3 - Promotion de la formation politique	Diverses institutions		107.1 ; LIAM / 107.111 ; OIAM	0.040		0.040		0.040	0.000
			42.1.4 - International Bern Welcome Desk	Bern Welcome AG		901.1 ; LDE	0.060		0.060			0.060
			42.1.5 - Aide aux médias	KEYSTONE-SDA-ATS SA		107.1 ; LIAM / 107.111 ; OIAM	0.100		0.100		0.100	0.000
			42.1.6 - Aide aux médias	Diverses institutions		107.1 ; LIAM / 107.111 ; OIAM	0.050		0.050		0.050	0.000
			42.1.7 - Fondation Gosteli	Fondation Gosteli - Archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse			0.450		0.450		0.450	0.000
			42.1.8 - Forum du bilinguisme	Forum du Bilinguisme		102.1 ; LStP / 102.111 ; OStP	0.130		0.130		0.130	0.000
			42.1.9 - FICD Fédération interjurassienne de coop./dével.	Fédération interjurassienne de coopération et de développement		102.1 ; LStP / 102.111 ; OStP	0.020		0.020		0.020	0.000
			42.1.10 - Subventions fédérales aux cantons plurilingues	Diverses institutions	441.1 ; LLC / 441.11 ; Olang		0.200	0.200	0.000	0.200		-0.200
		42.1.11 - Promotion du bilinguisme cantonal	Diverses institutions		102.1 ; LStP / 102.111 ; OStP	0.270		0.270			0.270	
43-DEEE	1	Soutien aux fonctions de direction	43.1.1 - Subvention aux sapeurs-pompiers de Frutigen pour le centre d'intervention BLS	Commune municipale de Frutigen		RSB 871.11 LPFSP	0.050		0.050		0.050	0.000
			43.1.2 - Subventions pour la lutte contre les accidents causés par les hydrocarbures et les accidents dits ABC, pour le sauvetage de la population en cas d'accidents et pour le service de ramonage	Assurance immobilière Berne	RS 814.20 LEaux RS 742.162 OFSI RS 520.1 LPPCi	RSB 821.0 LCPE RSB 821.2 Ordonnance sur la lutte contre les accidents d'hydrocarbures RSB 871.11 LPFSP RSB 871.111 OPFSP	2.500	0.200	2.300	0.900	1.400	0.000
			43.1.3 - ProjetsTask Force Médecine	Divers, notamment Swiss Center for Augmented Intelligence (SCAI), Netzwerk Biologische Risiken (One Health), Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM), Care@home ; Conseil-exécutif (ACE 1431/2023) : p. ex. monitoring du site médical		RSB 641.1 LCSu RSB 901.1 LDE 901.6 LEI	0.500		0.500			0.500
	2	Assurance-chômage	43.2.3 - Subvention annuelle pour l'organisation des Championnats suisses des métiers SwissSkills	SwissSkills		RSB 435.11, LFOP RSB 836.11, LMT	0.400	0.000	0.400	0.000	0.000	0.400
			3	Développement et surveillance économique	43.3.1 - Aide individuelle aux entreprises	Diverses entreprises (principalement des PME bernoises)	-	RSB 901.1 LDE	5.000	0.000	5.000	0.000
	43.3.2 - Renforcement du site médical et d'innovation	- sitem-insel SA - SCDH SA - CSEM SA - Autres			RS 420.0 LERI RS 420.11 O-LERI RS 420.111 O-LERI-DEFR	RSB 901.6 LEI RSB 901.1 LDE RSB 641.1 LCSu	10.900	0.000	10.900	0.000	0.000	10.900
	43.3.3 - Nouvelle politique régionale (NPR) avec la Confédération	- Prêts et subventions à des projets - Subventions pour le management régional - be-advanced - SIR Mittelland			RS 901.0 Loi fédérale sur la politique régionale	RSB 901.1 LDE RSB 902.1 LCIM RSB 706.111 OFA	5.800	2.500	3.300	0.000	0.000	3.300
		43.3.4 - Collaboration intercantonale ainsi que promotion économique et promotion à l'étranger	- Greater Geneva Berne area (GGBa) - Collaboration intercantonale - Swiss Economic Forum - Swiss Sustainability Forum - Autres	-	RSB 901.1 LDE	1.600	0.000	1.600	0.000	0.000	1.600	
		43.3.5 - Développement du tourisme	- Régions à faible tourisme de séjour - Prospection du marché via Made in Bern SA - Statistique de l'hébergement touristique (HESTA) - Autres	-	RSB 935.211 LDT RSB 935.211.1 ODT	3.650	0.000	3.650	0.000	0.000	3.650	

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			43.3.6 - Manifestations à rayonnement international	- Coupe du monde de ski à Adelboden - Courses internationales du Lauberhorn - Ironman de Thoune - National Wintergames - Voltige : championnats du monde Élite / championnats d'Europe Junior - Autres	-	RSB 935.211 LDT RSB 935.211.1 ODT	1.000	0.000	1.000	0.000	0.000	1.000
4		Forêt et dangers naturels	43.4.1 - Formation continue générale dans le secteur forestier			Art. 33, art. 2 LCFo	0.030	0.000	0.030			0.030
			43.4.2 - Centre forestier de formation Lyss		Art. 33, al. 1 LFo	Art. 45 LCFo	0.130	0.000	0.130		0.130	0.000
			43.4.3 - Subvention à l'Ortra Forêt BE/VS		Art. 1 et 67 LFPr	Art. 33, 44, 45, al. 2 LCFo ; Art. 61 OCFo	0.150	0.000	0.150			0.150
			43.4.4 - Subventions à l'Atelier Forêt de montagne			Art. 34, al. 2, art. 44, 45 LCFo ; Art. 61, al. 1 OCFo	0.020	0.000	0.020			0.020
			43.4.6 - Formation forestière de base dans le Jura bernois			Art. 18, 33, al. 2d LCFo ; Art. 61, al. 1 OCFo	0.010	0.000	0.010			0.010
			43.4.7 - Fonds en faveur de la recherche sur la forêt et le bois			Art. 2a, 34 LCFo	0.030	0.000	0.030			0.030
			43.4.8 - Promotion de la vente de bois			Art. 2, 33, al. 2b LCFo ; Art. 5, al. 1, art. 51, al. 1-2 OCFo	0.100	0.000	0.100		0.100	0.000
			43.4.9 - Subventions à des services spécialisés		Art. 33, al. 1 LFo	Art. 45 LCFo	0.050	0.000	0.050			0.050
			43.4.10 - Changement climatique-Forêt		Art. 28a LFo	Art. 2c, 9, al. 1c, e LCFo	0.260	0.000	0.260		0.260	0.000
			43.4.16 - OFDN Protection à long terme (BioF OP1)		Art. 38 LFo	Art. 2a, c, 14, 16 al. 1c, al. 3. art. 35-37 LCFo ; Art. 4, 13, 24i, 42-44, 45, al.1c OCFo	1.920	1.290	0.630			0.630
			43.4.17 - OFDN Biotopes (BioF OP2)		Art. 38 LFo	Art. 2a, c, 15, 16, al.1 c, al. 3, art. 35-37 LCFo ; Art. 4, 24i, 42-44, 45, al. 1c OCFo	2.100	1.200	0.900			0.900
			43.4.18 - OFDN Premiers conseils		Art. 38a LFo		0.720	0.000	0.720			0.720
			43.4.19 - OFDN Optimisation de la gestion		Art. 38a LFo	Art. 2a, 32, al. 1 LCFo ; Art.24a, b, 45, al. 2b OCFo	0.400	0.160	0.240			0.240
			43.4.21 - OFDN Desserte en dehors des FP - remise en état			Art. 2a-c, 35-37 LCFo ; Art. 24d, e, 42-44, 45b, 50 OCFo	0.100	0.000	0.100			0.100
			43.4.22 - OFDN Câbles-grues en dehors des FP		Art. 37a LFo	Art. 2c, 32, 34-37 LCFo ; Art. 24h, 42-45 OCFo	0.230	0.050	0.180			0.180
			43.4.23 - OFDN Bases de planification forestière		Art. 38a LFo	Art. 2a, 32, al. 1, 35-37 LCFo; Art. 24g, 51c OCFo	0.100	0.010	0.090			0.090
			43.4.25 - OFDN Formation pratique		Art. 30, 39 LFo	Art.18, 35-37, 40e, 44 LCFo ; Art. 28, 42-45, 61 OCFo	0.060	0.030	0.030			0.030
			43.4.26 - OFDN Contributions aux triages		Art. 40 LFo	Art. 34, al. 2, art. 40 LCFo ; Art. 52-55, 66 OCFo	4.400	0.000	4.400		4.400	0.000
			43.4.28 - Wyss Academy OFDN-1 Gestion des incendies de forêt			Art. 2c, 16c LCFo ; Art. 37, 38, 51c OCFo	0.690	0.000	0.690		0.690	0.000
			43.4.29 - Wyss Academy OFDN-2 Création de valeur forêt-bois			Art. 2a LCFo ; Art. 51, al. 2 OCFo	0.440	0.000	0.440		0.440	0.000
5		Agriculture	43.5.4 - 363400000 Subventions aux entreprises publiques	Convention de prestations CAB	Art. 8 OAS (RS 913.1)	AGC 2019.VOL.26 ; art. 19 OASA (RSB 910.113) ; art. 8 OO DEEE (RSB 152.221.111)	0.432	0.000	0.432	0.000	0.432	0.000
			43.5.5 - 363400000 Subventions aux entreprises publiques	Projets Wyss Academy (OAN-1: 200 000 / OAN-2: 550 000)		AGC 2018.RRGR.759	0.750	0.000	0.750	0.000	0.750	0.000
			43.5.8 - 363500000 Subventions aux entreprises privées	Subvention au SAB		LCAB (RSB 910.1)	0.089	0.000	0.089	0.000	0.089	0.000
			43.5.9 - 363500000 Subventions aux entreprises privées	Promotion des projets créateurs de plus-value et innovateurs / mesures de promotion des ventes / production animale		OPCA (RSB 910.111)	2.977	0.000	2.977	0.000	0.000	2.977
			43.5.16 - Société de conseil en industrie laitière CASEi	CASEi (Grangeneuve)		LCAB, OVAEFR, convention intercantonale de mise en œuvre en matière de consultation en économie laitière	0.180	0.000	0.180	0.000	0.000	0.180
			43.5.17 - Mandat de prestation Ct. BE	FRI	OPCA	LFOP, OFOP, ODFOP, OVAEFR	0.939	0.000	0.939	0.000	0.000	0.939
			43.5.18 - Station des cultures fruitières	Agroscope		RO, convention de prestations	0.020	0.000	0.020	0.000	0.000	0.020
			43.5.19 - Cotisation des membres de la CCM	CCM		LCAB, OVAEFR	0.023	0.000	0.023	0.000	0.000	0.023
			43.5.20 - Service de la viticulture	div.		LVit, OVit	0.066	0.000	0.066	0.000	0.000	0.066

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérative-ment par la législation fédérale	Prescrite impérative-ment par une loi cantonale	Prescrite impérative-ment ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			43.5.21 - Gestion du secrétariat du conseil d'école	Union bernoise des paysans (BEBV)		LFOP, OFOP, OVAEFR	0.030	0.000	0.030	0.000	0.000	0.030
	6	Nature	43.6.1 - Subventions aux projets de qualité du paysage	Agriculture	910.1 LAgr	910.112 OPBNP	3.100	0.000	3.100	0.000	3.100	0.000
			43.6.2 - Subventions aux projets de mise en réseau	Agriculture	910.1 LAgr	910.112 OPBNP	2.800	0.000	2.800	0.000	2.800	0.000
			43.6.4 - Subvention convention de prestations, service de coordination régional (SCR)	Secrétariats des services de coordination régionaux (SCR), (régions d'aménagement, parcs naturels régionaux, union des paysans)		910.112 OPBNP	0.100	0.000	0.100	0.000	0.100	0.000
			43.6.5 - Subvention à la Wyss Academy SPN		451 LPN 814.911 ODE	426.11 LCPN	0.394	0.381	0.013	0.394	0.000	-0.381
			43.6.10 - Subventions aux entreprises privées	Fédération cantonale bernoise de la pêche (FCBP)	LFSP RS 923.0	RSB 923.11 LPê	0.230	0.000	0.230	0.000	0.230	0.000
			43.6.13 - Subventions aux entreprises publiques	Fondation Wyss Academy for Nature	LFSP RS 923.0	RSB 923.11	0.530	0.000	0.530	0.000	0.400	0.130
			43.6.18 - Prévention - indemnités pour dégâts causés par le gibier	Personnes concernées	RS 922.0 et RS 922.01	RSB 922.11, RSB 922.111	0.150	0.120	0.030	0.000	0.000	0.030
	7	Environnement et énergie	43.7.1 - Programme d'encouragement Énergie	Particuliers Entreprises et associations Communes	Loi sur le climat et l'innovation Loi sur le CO2 Ordonnance sur le CO2 RS 730.0, LEne RS 730.01, OEne	RSB 741.1, LCEn RSB 741.111, OCEn RSB 641.1 LCSu RSB 101.1 ConstC, art. 31a	96.300	68.032	28.268	0.000	0.000	28.268
			43.7.2 - Subventions cantonales aux centres régionaux publics de conseil en énergie du canton de Berne	Centres régionaux publics de conseil en énergie du canton de Berne		RSB 741.1, LCEn RSB 741.111, OCEn RSB 641.1 LCSu RSB 631.1, LPFC RSB 101.1 ConstC, art. 31a	1.230	0.000	1.230	0.000	0.830	0.400
			43.7.3 - Subventions aux conférences et associations	Conférence des services cantonaux de l'énergie (CRDE), Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn), association Minergie, Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE) et quelques autres bénéficiaires ayant reçu des subventions < CHF 10 000.- / an		Aucune	0.235	0.000	0.235	0.000	0.000	0.235
			43.7.5 - Wyss Academy ; « La Jungfrau (Oberland Est), une région touristique neutre en CO2 », « Utilisation efficace des potentiels de la biomasse pour la production d'énergie » et « Quartiers et villes à énergie positive »	Fondation Wyss Academy for Nature at the University of Bern	RS 414.20, LEHE RS 901.0, loi fédérale sur la politique régionale RS 101, Constitution fédérale	RSB 436.11, LUni RSB 902.1, LCIM RSB, 741.1, LCEn RSB 641.1 LCSu	0.803	0.000	0.803	0.000	0.000	0.803
44-DSSI	2	Santé publique	44.2.16 - Essais pilotes / Contributions à des projets novateurs	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	0.500	0.000	0.500	0.000	0.000	0.500
			44.2.17 - Cofinancement du déficit annuel dans le domaine ambulatoire des cliniques pédiatriques	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	4.500	0.000	4.500	0.000	0.000	4.500
			44.2.18 - Augmentation des capacités de soins intensifs en cas de crise	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	2.000	0.000	2.000	0.000	0.000	2.000
			44.2.19 - Soutien à des réseaux de soins de base à partir de 2023 / 3 régions, 3 sites	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	3.000	0.000	3.000	0.000	0.000	3.000
			44.2.20 - Garantie d'un service de garde dans les régions manquant de médecins à partir de 2024 (15 régions)	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	1.300	0.000	1.300	0.000	0.000	1.300
			44.2.22 - Service de protection de l'enfance (aide téléphonique aux enfants jusqu'en 2020)	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH) AGC 3067 du 19 octobre 2005	0.500	0.000	0.500	0.000	0.000	0.500
			44.2.23 - Traitement de maladies de type Ebola (conf. aux recommandations de la CDS)	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	0.100	0.000	0.100	0.000	0.100	0.000
			44.2.27 - Organe de médiation (pour la patientèle des hôpitaux et des maisons de naissance répertoriés du canton)	Fera l'objet tous les 4 ans d'un nouvel appel d'offres et d'une nouvelle adjudication		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	0.200	0.000	0.200	0.000	0.000	0.200
			44.2.28 - Équipes mobiles en soins palliatifs (EMSP)	Equipes mobiles en soins palliatifs		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	4.500	0.000	4.500	0.000	0.000	4.500
			44.2.32 - Clinique de jour en psychiatrie	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins psychiatriques		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	20.500	0.000	20.500	0.000	0.000	20.500
			44.2.33 - Psychiatrie ambulatoire	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins psychiatriques		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	24.500	0.000	24.500	0.000	0.000	24.500
			44.2.34 - Extension à court terme des capacités ambulatoires en pédopsychiatrie	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins psychiatriques		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	2.800	0.000	2.800	0.000	0.000	2.800
			44.2.35 - Forfait pour le service d'urgence	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins psychiatriques		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	3.800	0.000	3.800	0.000	0.000	3.800
			44.2.36 - Traitements psychiatriques aigus à domicile	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins psychiatriques		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	6.000	0.000	6.000	0.000	0.000	6.000
			44.2.39 - Physiothérapie pédiatrique	Spital STS AG (Thoune) ; propose des prestations de réadaptation		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	0.130	0.000	0.130	0.000	0.130	0.000

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			44.2.41 - Foyers de jour dans le domaine du troisième âge et du long séjour	Foyers de jour dans le domaine du troisième âge et du long séjour		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	4.000	0.000	4.000	0.000	0.000	4.000
			44.2.42 - Patientèle souffrant de sclérose en plaques (SEP) (financement supplémentaire)	Institutions spécialisées dans le traitement de la patientèle souffrant de sclérose en plaques (SEP) (insuffisance respiratoire sévère)		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	0.800	0.000	0.800	0.000	0.000	0.800
			44.2.43 - Garantie de la couverture des besoins en aide et soins à domicile par les services ad hoc (au moyen de prestations accessibles dans tout le canton)	Services d'aide et de soins à domicile déterminantes pour l'offre de soins ayant conclu un contrat de prestations visant la garantie de la couverture des besoins en soins ambulatoires		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	10.550	0.000	10.550	0.000	0.000	10.550
			44.2.44 - Obligation de prise en charge dans le domaine de l'aide ménagère (garantie de la couverture par les services d'aide et de soins à domicile délivrant des prestations d'aide ménagère dans une zone donnée)	Services d'aide et de soins à domicile déterminantes pour l'offre de soins ayant conclu un contrat de prestations pour l'aide ménagère		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	1.600	0.000	1.600	0.000	0.000	1.600
			44.2.45 - Essais pilotes / Contributions à des projets novateurs notamment dans les domaines des soins palliatifs et des soins psychogériatriques de longue durée	Fournisseurs de prestations dans le domaine des soins spécialisés aux personnes âgées et de long séjour (projets concrets dans le cadre des soins palliatifs : Home Les Bouleaux SA à Corgémont et allani Kinderhospiz Bern, à Berne)		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	2.500	0.000	2.500	0.000	0.000	2.500
			44.2.46 - Rente du droit de superficie (Tilia)	tilia Stiftung für Langzeitpflege		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	0.200	0.000	0.200	0.000	0.000	0.200
			44.2.47 - Participation aux coûts de la formation postgrade en médecine et en pharmacie	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers, des soins psychiatriques et des prestations de réadaptation		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	21.000	0.000	21.000	0.000	0.000	21.000
			44.2.48 - Obligation de formation postgrade en médecine (affectation des versements compensatoires à la promotion des disciplines médicales dans lesquelles l'offre est insuffisante et à la création de places de formation postgrade en pédiatrie et en psychiatrie d'enfants et d'adolescents)	Hôpitaux répertoriés bernois proposant des soins aigus somatiques hospitaliers, des soins psychiatriques et des prestations de réadaptation		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	5.550	1.000	4.550	0.000	0.000	4.550
			44.2.55 - Subventions d'exploitation dans le domaine du sauvetage	Schutz und Rettung Bern, ARB SA en matière d'ambulance de la région biennoise, services de sauvetages de l'Oberland bernois et d'Emmental – Haute-Argovie, Réseau de l'Arc SA, Insel Gruppe AG à Berne		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH)	25.100	0.000	25.100	0.000	25.100	0.000
			44.2.56 - Subventions d'exploitation en faveur de la gestion des catastrophes	Schutz und Rettung Bern, ARB SA en matière d'ambulance de la région biennoise, services de sauvetages de l'Oberland bernois et d'Emmental – Haute-Argovie, Réseau de l'Arc SA, Insel Gruppe AG à Berne, divers fournisseurs de prestations		RSB 521.1 (LCPPCi) RSB 521.10 (OCPP)	1.211	0.000	1.211	0.000	0.000	1.211
			44.2.63 - Soins de santé publique (p. ex. programmes de dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein, programme d'assistanat en cabinet)	Divers (p. ex. ligues contre le cancer, universités)	RS 818.101 (LEp) RS 818.101.1 (OEp) RS 832.112.31 (OPAS) RS 832.102.4 (Ordonnance sur la garantie de la qualité des programmes de dépistage du cancer du sein réalisé par mammographie) RS 813.1 (LChim)	RSB 811.01 (LSP)	5.473	0.000	5.473	0.000	0.000	5.473
			44.2.64 - Formation et perfectionnement dans les professions de la santé non universitaires	Divers fournisseurs de prestations, étudiant-e-s, associations professionnelles		RSB 812.11 (LSH) RSB 812.112 (OSH) RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc) RSB 811.01 (LSP)	16.780	0.000	16.780	0.000	14.800	1.980
			44.2.65 - Promotion de la santé	Divers fournisseurs de prestations, projets		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.21 (OPASoc)	6.200	3.790	2.410	0.000	0.000	2.410
			44.3.1 - Aide sociale	Prestations de transfert aux bénéficiaires de l'aide sociale, coûts des villes pour l'hébergement des sans-abri, personnes soumises à l'exécution d'une peine ou d'une mesure DES/OEJ, prestataires de services en matière de désendettement et inspection sociale	RS 101 (Cst.)	RSB 631.1 (LPFC) RSB 860.1 (LASoc) RSB 341.1 (LEJ)	287.364	2.400	284.964	0.000	280.393	4.571

3 Intégration et action sociale

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			44.3.2 - Famille et société	Prestations pour les familles et les enfants dans le canton de Berne : accueil extrafamilial, développement de la petite enfance et formation des parents, animation de jeunesse, offres pour les enfants/familles, contrats de prestations dans le domaine de la petite enfance, logopédie, intervention précoce intensive et autisme infantile ainsi que conseil aux personnes âgées atteintes de maladies chroniques, stimulation cognitive et physique de ces dernières		RSB 860.2 (LPASoc) RSB 860.22 (OEJF)	87.334	17.672	69.662	0.000	44.960	24.702
			44.3.4 - Insertion professionnelle	Prestations pour l'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne : programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS), programmes d'insertion communaux, offres de formation et autres prestations dans le domaine de l'insertion professionnelle		RSB 860.2 (LPASoc)	47.677	23.839	23.839	0.000	0.000	23.839
			44.3.5 - Programme d'intégration cantonal (PIC)	Ressources fédérales disponibles pour les programmes d'intégration cantonaux (p. ex. dans le domaine de l'asile et des réfugiés) et pour la population étrangère du canton de Berne : fonds LEI, forfaits d'intégration et ressources cantonales en faveur des contrats de prestations relatifs au PIC	RS 142.20 (LEI), Agenda Intégration Suisse (AIS)	RSB 861.1 (LAAR) RSB 124.1 (LInt)	20.540	20.237	0.303	0.000	0.000	0.303
			44.3.6 - Aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés	Ressources fédérales pour les prestations des personnes requérantes d'asile et réfugiées dans le canton de Berne : aide sociale en matière d'asile, centres d'hébergement collectifs, gestion des cas et encadrement, santé (domaine de l'asile) et revenus des indemnités forfaitaires de la Confédération	RS 142.20 (LEI), RS 832.10 (LAMal)	RSB 861.1 (LAAR)	240.522	222.750	17.772	0.000	17.800	-0.028
			44.3.7 - Aides aux adultes en situation de handicap	Prestations pour les adultes en situation de handicap dans le canton de Berne : homes, ateliers, contrats spécifiques en faveur d'adultes en situation de handicap et prestations fournies dans le cadre du modèle bernois, en logement privé ou dans une institution hors canton	RS 151.3 (LHand)	RSB 860.3 (LPHand) RSB 860.31 (OPHand) RSB 862.71-1 (CIIS)	357.965	0.000	357.965	0.000	358.000	-0.035
			44.3.8 - Aide en cas d'addiction	Prestations pour les personnes dépendantes dans le canton de Berne : fournisseurs de prestations dans le domaine de l'aide en cas d'addiction (fondation Santé bernoise, Croix-Bleue, Aide Sida Berne, etc.)	RS 812.121 (LStup)	RSB 860.2 (LPASoc)	28.321	14.161	14.161	0.000	0.000	14.161
			44.3.9 - Fonds de lutte contre la toxicomanie	Prestations pour les personnes dépendantes dans le canton de Berne : fournisseurs de prestations conf. au règlement du Fonds de lutte contre la toxicomanie	RS 812.121 (LStup)	RSB 860.2 (LPASoc)	6.169	6.040	0.129	0.000	0.000	0.129
45-DIJ	2	Relations entre l'État et les communautés religieuses	45.2.2 - Subventions pour les prestations d'intérêt général	Églises nationales du canton de Berne (ÉN)		RSB 410.11 (LEgN)	29.400		29.400		0.000	29.400
			45.2.3 - Subvention cantonale pour le financement des postes de rabbin	Communautés israélites		RSB 410.51 RSB 414.54 (OFPR)	0.165		0.165		0.165	0.000
			45.2.4 - Subvention cantonale pour les frais du diocèse	Évêché de Bâle (représenté par le Département für Bildung und Kultur du canton de Soleure)		RSB 410.332	0.051		0.051		0.051	0.000
			45.2.5 - Subvention cantonale pour les paroisses de part et d'autre de la frontière BE – JU	Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura (CEC)		Accord cadre et accords particuliers du 21 décembre 1978	0.012		0.012		0.012	0.000
			45.2.7 - Subvention cantonale à la paroisse réformée évangélique de Messen (financement de la part cantonale au traitement de l'ecclésiastique)	Églises réformées Berne – Jura – Soleure		RSB 410.11 (LEgN) RSB 411.232.11	0.065		0.065		0.065	0.000
			45.2.8 - Subvention cantonale à la paroisse réformée évangélique bernisch und freiburgisch Kerzers (financement du poste d'ecclésiastique rémunéré par le canton)	Paroisse réformée évangélique bernisch und freiburgisch Kerzers		RSB 410.11 (LEgN)	0.184		0.184		0.184	0.000
	4	Organisation du territoire et affaires communales	45.4.1 - Encouragement des fusions de communes; aides financières et prestations complémentaires liées à des projets (crédit d'engagement pour les années 2024 et 2025) – Crédit-cadre	Communes		RSB 101.1 RSB 170.12 RSB 631.1	1.800	0.000	1.800			1.800
	5	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	45.5.1 - Indemnités versées aux communes bourgeoises fournissant des prestations au sens de la LPEP	Communes bourgeoises		RSB 213.319 (LPEP)	0.050	0.000	0.050	0.000	0.000	0.050

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			45.5.2 - Prestations résidentielles et ambulatoires au sens de la LPEP, salaire des parents d'accueil compris (compte 363700000)	Prestataires des domaines ambulatoire et résidentiel au bénéfice d'un contrat de prestations; parents d'accueil		RSB 213.319 (LPEP) RSB 213.319.1 (OPEP)	108.532	0.000	108.532	0.000	108.532	0.000
			45.5.4 - Subvention au Fondssocial (FEL)	Fondssocial, subvention en faveur du fonds de la formation professionnelle			0.001		0.001	0.000	0.000	0.001
	7	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	45.7.1 - Prestations complémentaires (PC)	Bénéficiaires de PC	RS 831.30 (LPC) RS 831.301 (OPC-AVS/AI)	RSB 841.311 (Oi LPC)	907.200	470.800	436.400	392.800	43.600	0.000
			45.7.2 - Réduction des primes (RP)	Bénéficiaires de la RP	RS 832.10 (LAMal) RS 832.102 (OAMal)	RSB 842.11 (LiLAMAM) RSB 842.111.1 (OCAMal)	442.200	367.900	74.300	14.900	59.400	0.000
	8	Préfectures	45.8.1 - Parts des communes aux émoluments cantonaux	Communes			3.491		3.491			3.491
			45.8.2 - Subventions aux entreprises publiques (redevance d'alcool)	Fonds de lutte contre la toxicomanie (DSSI)		RSB 860.2 (LPASoc)	2.209		2.209		2.209	0.000
	12	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	45.12.1 - Indemnité au sens de l'OCInd	Communes municipales du canton de Berne		RSB 213.318 (OCInd)	66.400	0.000	66.400		66.400	0.000
	13	Information géographique	45.13.1 - Subventions destinées à la réalisation de la mensuration officielle (GC 3632)	Communes du canton de Berne	RS 510.62 (LGéo), RS 211.432.2 (OMO)	RSB 215.341 (LCGéo)	4.530		4.530		4.530	0.000
46-DSE	1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	46.1.1 - Part de l'impôt sur les maisons de jeu reversée annuellement à la commune d'implantation (Interlaken)	Commune d'Interlaken	En vertu des articles 120, alinéa 2, 122 et 123 de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR; RS 935.51), le taux de l'impôt est de 40 % au moins et 80 % au plus. Il peut être réduit si le canton prélève un impôt de même nature (uniquement pour les casinos titulaires d'une concession B).	L'article 22 de la loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAR; RSB 935.52) prévoit qu'une part de 5 à 20 % de l'impôt sur les maisons de jeu est versée à la commune d'implantation et au Fonds de lutte contre la toxicomanie au sens de l'article 34 de la loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (LPASoc; RSB 860.2). L'article 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAR; RSB 935.520) fixe cette part à 10 % pour la commune et 5 % pour le Fonds.	0.150		0.150		0.075	0.075
			46.1.2 - Part de l'impôt sur les maisons de jeu reversée annuellement au Fonds de lutte contre la toxicomanie	Fonds de lutte contre la toxicomanie (financement spécial relevant de la DSSI)	En vertu des articles 120, alinéa 2, 122 et 123 de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR; RS 935.51), le taux de l'impôt est de 40 % au moins et 80 % au plus. Il peut être réduit si le canton prélève un impôt de même nature (uniquement pour les casinos titulaires d'une concession B).	L'article 22 de la loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAR; RSB 935.52) prévoit qu'une part de 5 à 20 % de l'impôt sur les maisons de jeu est versée à la commune d'implantation et au Fonds de lutte contre la toxicomanie au sens de l'article 34 de la loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (LPASoc; RSB 860.2). L'article 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAR; RSB 935.520) fixe cette part à 10 % pour la commune et 5 % pour le Fonds.	0.075		0.075		0.075	0.000
			46.1.3 - Subvention annuelle au fancoaching	Association bernoise de fancoaching (Fanarbeit Bern)		Article 8, alinéa 2, lettre d de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol; RSB 551.1)	0.050		0.050			0.050

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			46.1.4 - Cofinancement des frais de sécurité de minorités	Communauté israéliite de Berne, Kapellenstrasse 2, 3011 Berne		Ordonnance du 9 octobre 2019 sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier (OSMP; RS 311.039.6) Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol; RSB 551.1) Ordonnance cantonale du 22 avril 2020 sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier (OCSMP; RSB 551.213)	0.250		0.250		0.000	0.250
	2	Police	46.2.1 - Service de police sur l'autoroute A5 - Soleure	Police cantonale soleuroise, Werkhofstrasse 33, 4504 Soleure			0.100		0.100			0.100
			46.2.1 - Service de police sur l'autoroute A1 - Soleure	Police cantonale soleuroise, Werkhofstrasse 33, 4504 Soleure			0.610		0.610			0.610
			46.2.3 - Service de police sur l'autoroute A5 - Neuchâtel Participation à la surveillance de la RN5	État de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel			0.030		0.030			0.030
			46.2.4 - Sauvetage en montagne dans le canton de Berne; contrat de prestations avec le Secours alpin suisse (SAS)	Secours alpin suisse, Monbijoustrasse 61, 3000 Berne 23			0.220		0.220			0.220
			46.2.5 - Participation à l'École de police intercantonale de Hitzkirch (EIPH)	EIPH Hitzkirch, Seminarstrasse 10, 6285 Hitzkirch		Contrat concordataire	4.900		4.900	4.900		0.000
			46.2.6 - Subvention annuelle à la CCDJP pour les coûts de la conférence et différents programmes et projets décidés par elle	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)			0.130		0.130			0.130
			46.2.7 - Convention de prestations de désamorçage	Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)			0.200	0.500	-0.300			-0.300
			46.2.8 - Subvention au réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK)	Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)			0.100	0.240	-0.140			-0.140
			46.2.9 - Subvention aux activités du bureau central suisse d'analyse de traces d'armes à feu, rattaché à l'institut médico-légal de Zurich	Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)			0.030		0.030			0.030
			46.2.10 - Subvention annuelle à la CCPCS	Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)			0.002		0.002			0.002
			46.2.11 - Subvention annuelle au bureau d'annonce des animaux trouvés	Société bernoise de protection des animaux			0.040		0.040			0.040
			46.2.12 - Participation annuelle aux coûts de la plateforme de coordination police-sport (PCPS)	Police cantonale fribourgeoise			0.040		0.040			0.040
			46.2.13 - Subvention annuelle à REDOG	Société suisse des chiens de recherche et de sauvetage, Stettlen			0.010		0.010			0.010
			46.2.14 - Subvention annuelle à l'élément d'intervention tactique des sapeurs-pompiers, pour la protection et le sauvetage	Assurance immobilière Berne (AIB)			0.010		0.010			0.010
			46.2.15 - Indemnisation en vertu de la convention de prestations de la Police cantonale bernoise avec les services de secours sur le lac de Thoune	Association des services de secours sur le lac de Thoune		Loi du 19 février 1990 sur la navigation et l'imposition des bateaux (loi sur la navigation; RSB 767.1)	0.120		0.120	0.100		0.020
			46.2.16 - Indemnisation en vertu de la convention de prestations de la Police cantonale bernoise avec les services de secours sur le lac de Bienne	Services de secours sur le lac de Bienne		Loi du 19 février 1990 sur la navigation et l'imposition des bateaux (loi sur la navigation; RSB 767.1)	0.100		0.100	0.100		0.000
			46.2.17 - Subvention cantonale annuelle au Concept général de formation / à la formation des forces de police en fonction de la taille de la population	Institut suisse de police (ISP), Neuchâtel			0.100		0.100			0.100
			46.2.18 - Subvention de la DSE à la fanfare de la Police cantonale bernoise	Fanfare de la Police cantonale bernoise			0.020		0.020			0.020
			46.2.19 - Subventions annuelles de la CCPCS à la technique et à l'informatique policières	Technique et informatique policières Suisse (TIP), c/o CCPCS			1.300		1.300			1.300
			46.2.20 - Services de secours sur l'Aar	Administration des finances de la Ville de Berne		Loi du 19 février 1990 sur la navigation et l'imposition des bateaux (loi sur la navigation; RSB 767.1)	0.200		0.200	0.200		0.000
			46.2.21 - Subvention à l'élément de médecine tactique	Administration des finances de la Ville de Berne			0.010		0.010			0.010

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			46.2.22 - Subvention de l'État aux activités sportives	Association sportive de la Police cantonale bernoise			0.040		0.040			0.040
			46.2.23 - Dépenses en lien avec la protection des victimes et des témoins, les enquêtes sous couverture, etc.	Office fédéral de la police (fedpol), c/o Centre de services en matière de finances du Département fédéral des finances, 3003 Berne			0.110		0.110			0.110
	4	Exécution judiciaire	46.4.2 - Contribution au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP)	Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), Fribourg		ACE no 949/2021 du 18 août 2021 (concernant la formation et le perfectionnement du personnel dans l'exécution judiciaire: article 143 de l'ordonnance du 22 août 2018 sur l'exécution judiciaire [OEJ; RSB 341.11] et directive concordataire sur le personnel d'encadrement et de sécurité dans l'exécution judiciaire [SSED 07.0])	2.200		2.200		2.200	0.000
			46.4.5 - Subvention à des projets en lien avec le programme d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (convention CHIJP)	Centre de compétences pour la transformation numérique de la justice pénale, Berne		Convention CHIJP 2015 (signée par tous les cantons, y compris Berne)	0.200		0.200		0.200	0.000
	5	Population	46.5.1 - Forfait global et autres contributions pour le versement de l'aide d'urgence	Partenaires contractuels de l'Office de la population	Loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31) Ordonnance 2 sur l'asile relative au financement du 11 août 1999 (Ordonnance 2 sur l'asile, OA 2; RS 142.312)	Loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE; RSB 122.20) Ordonnance du 20 mai 2020 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Oi LFAE; RSB 122.201)	10.700	7.000	3.700	3.000	0.700	0.000
	6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	46.6.1 - School Dance Award; subvention à la finale de la Suisse du Nord-Ouest	Canton organisateur		Loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp; RSB 437.11) Ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp; RSB 437.111)	0.005		0.005			0.005
			46.6.2 - Subventions J+S pour les cours suivis en dehors du canton	Canton organisateur	Loi fédérale du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (Loi sur l'encouragement du sport, LESp; RS 415.0) Ordonnance du 23 mai 2012 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (Ordonnance sur l'encouragement du sport, OESp; RS 415.01) Ordonnance du DDPS du 25 mai 2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp; RS 415.011) Ordonnance de l'OFSP du 12 juillet 2012 concernant «Jeunesse et sport» (O OFSP J+S; RS 415.011.2)	Loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp; RSB 437.11) Ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp; RSB 437.111)	0.040	0.046	-0.006	0.040		-0.046
			46.6.3 - Remorque sportive; subvention à la location dans des endroits excentrés	Communes de Thoune et de Bienne		Loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp; RSB 437.11) Ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp; RSB 437.111)	0.001		0.001			0.001
			46.6.4 - Sport scolaire facultatif; subvention cantonale aux cours organisés par les communes	Diverses communes		Loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp; RSB 437.11) Ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp; RSB 437.111)	0.175		0.175		0.175	0.000

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			46.6.6 - 1418coach	Privés		Loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp; RSB 437.11) Ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp; RSB 437.111)	0.110		0.110			0.110
			46.6.7 - Jeunesse et sport (J+S)	Privés	Loi fédérale du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (Loi sur l'encouragement du sport, LESp; RS 415.0) Ordonnance du 23 mai 2012 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (Ordonnance sur l'encouragement du sport, OESp; RS 415.01) Ordonnance du DDPS du 25 mai 2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp; RS 415.011) Ordonnance de l'OFSP du 12 juillet 2012 concernant «Jeunesse et sport» (O OFSPO J+S; RS 415.011.2)	Loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp; RSB 437.11) Ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp; RSB 437.111)	0.004		0.004			0.004
47-FIN	3	Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	47.3.1 - LPFC - Péréquation financière cantonale: dotation minimale aux communes financièrement faibles	Communes		631.1 (LPFC)	34.000	0.000	34.000			34.000
			47.3.2 - LPFC - Mesures cantonales en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain	Communes		631.1 (LPFC)	90.844	0.000	90.844			90.844
			47.3.3 - LPFC - Mesures cantonales en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes: prestation complémentaire géo-topographique	Communes		631.1 (LPFC)	39.000	0.000	39.000		30.000	9.000
			47.3.4 - LPFC - Mesures cantonales en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes: prestation complémentaire socio-démographique	Communes		631.1 (LPFC)	17.000	0.000	17.000			17.000
	4	Impôts et prestations de services	47.4.1 - Parts des communes au produit de l'impôt sur les successions et donations	Communes		662.1 (LISD)	14.000		14.000		14.000	0.000
			47.4.2 - Parts aux recettes de l'impôt fédéral direct conformément à la mise en œuvre de la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) dans le canton de Berne	Communes, paroisses	642.11 (LIFD)	661.11 (LI)	28.700		28.700		28.700	0.000
			47.4.3 - Parts aux recettes issues de l'accord franco-suisse sur l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers	Communes		669.811 (AGC) 669.811.1 (OIF)	2.500		2.500		2.500	0.000
			47.4.4 - Rémunérations de prestations de services dans le domaine fiscal	Communes		661.11 (LI) 661.113 (ORPS)	3.100		3.100		3.100	0.000
48-INC	1	Soutien à la direction et services juridiques	48.1.1 - Contributions au centre interrégional de formation continue	CIP Tramelan		RSB 435.311 (LCIP)	4.599		4.599		4.599	0.000
	2	École obligatoire et offres parascolaires	48.2.1 - Offres parascolaires (écoles de musique, écoles privées, Santé bernoise / BEGES)			- Art. 9, 10 und 16 LEMu (432.31), OEMu (432.311); - Art. 67 LEO (432.210); OEO (432.211.1); - Art. 2 et 57 LEO (432.210)	64.000		64.000		63.200	0.800
			48.2.2 - Contributions de l'État aux efforts généraux de formation de certaines institutions			Art. 56, 62 et 63 LEO (432.210) ; Art. 44 RSB (432.210)	0.400		0.400			0.400
			48.2.4 - Offre spécialisée de l'école obligatoire du canton de Berne			Art. 21q LEO RSB (432.210)	242.400		242.400		242.400	0.000
	3	Enseignement secondaire et formation professionnelle	48.3.2 - Contributions aux écoles spécialisées subventionnées, formation professionnelle supérieure	Écoles supérieures privées (en particulier dans le domaine de la santé)	RS 412.10 LFPr Art. 29	RSB 435.11 LFOP Art 25, 41b; RSB 435.111 OFOP Art. 121; RSB 812.11 LSH Art. 106	54.100		54.100		54.100	0.000
			48.3.3 - Contributions aux gymnases subventionnés et aux filières de formation spéciales (les recettes sont des indemnités d'autres cantons, communes)	Gymnases/écoles sous tutelle privée (A savoir: NMS, freies Gymnasium, Campus Muristalden, Swiss Jazz School)		RSB 433.12 LEM Art. 2, 49, 50	16.200	9.400	6.800			6.800

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			48.3.6 - Financement forfaitaire de la formation professionnelle supérieure	Prestataires privés de filières de formation professionnelle supérieure dans le canton de Berne avec un contrat de prestations	SR 412.10 LFPr Art. 29	RSB 435.11 BerG; BSG 435.111 LFOP Art. 130b; RSB 439.175 AES, 104	6.000		6.000		6.000	0.000
			48.3.7 - Cours de formation continue et de langues présentant un intérêt public accru	Organismes privés (écoles)		RSB 435.11 LFOP; RSB 435.111 OFOP Art. 100, 104	11.400		11.400			11.400
			48.3.11 - Indemnités versées à/par d'autres cantons (frais de scolarité pour la formation professionnelle initiale)	Autres cantons		Accord intercantanal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (Accord sur les écoles professionnelles, AEP) "	13.000	18.100	-5.100		-5.100	0.000
			48.3.12 - Indemnités versées par/à d'autres cantons (écolages pour ES)	Autres cantons		Accord intercantanal sur les contributions dans le domaine des filières de formation des écoles supérieures (AHES)	17.200	3.800	13.400		13.400	0.000
4		Enseignement supérieur	48.4.1 - Contribution de l'Etat aux hautes écoles bernoises	Uni Berne		436.11 LUni	335.690		335.690		335.690	0.000
			48.4.2 - Contribution de l'Etat aux hautes écoles bernoises	BFH		435.411 LHESB	122.403		122.403		122.403	0.000
			48.4.3 - Contribution de l'Etat aux hautes écoles bernoises	PHBern		436.91 LHEP	67.050		67.050		67.050	0.000
			48.4.4 - Contributions aux hautes écoles BEJUNE + HES-SO	HES-SO, HE-Arc	Droit intercantanal	HES-SO et HE-Arc: 439.32 = Loi d'adhésion HES-SO: 439.32-1 = Convention intercantonale HE-Arc: 439.32-2 = Convention intercantonale	12.470		12.470		12.470	0.000
			48.4.5 - Contributions aux hautes écoles BEJUNE + HES-SO	HEP-BEJUNE	Droit intercantanal	HEP-BEJUNE: 439.28 = Loi d'adhésion 439.28-1 = Concordat	6.441		6.441		6.441	0.000
			48.4.6 - Contribution à la Haute école pédagogique germanophone PH NMS Berne	PH-Institut NMS Berne		436.91 LHEP	4.800		4.800			4.800
			48.4.7 - Contributions provenant d'accords intercantonaux (AHES, AIU)	AIU	Droit intercantanal	439.20 = Arrêté du Conseil-exécutif concernant l'adhésion à l'accord intercantanal sur les contributions aux frais de formation des hautes écoles universitaires 439.20-1 = Accord intercantanal sur les contributions aux frais de formation des hautes écoles universitaires. (accord intercantanal universitaire, AIU)	37.500		37.500		37.500	0.000
			48.4.8 - Contributions provenant d'accords intercantonaux (AHES, AIU)	AHES FH = Fachhoch Schule (Haute école spécialisée bernoise)	Droit intercantanal	439.21 = Arrêté du Grand Conseil concernant l'adhésion du canton de Berne à l'Accord intercantanal sur les hautes écoles spécialisées 439.21-1 = Accord intercantanal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005 (AHES)	43.800		43.800		43.800	0.000
			48.4.9 - Contributions provenant d'accords intercantonaux (AHES, AIU)	AHES PH (Haute école Pédagogique)	Droit intercantanal	439.21 = Arrêté du Grand Conseil concernant l'adhésion du canton de Berne à l'Accord intercantanal sur les hautes écoles spécialisées 439.21-1 = Accord intercantanal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005 (AHES)	5.250		5.250		5.250	0.000

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			48.4.10 - Contribution à la Hochschule für Heilpädagogik Zürich (HfH)	HfH (Hochschule für Heilpädagogik Zürich)		439.34-1 = Accord conclu entre le canton de Berne et l'Interkantonalen Hochschule für Heilpädagogik de Zurich (HfH)	0.480		0.480			0.480
			48.4.11 - Contributions aux organes LEHE	swissuniversities, AAQ, CSA, CSHE	Droit intercantonal	439.27 = Arrêté du Grand Conseil concernant l'adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles.	0.370		0.370		0.370	0.000
			48.4.12 - Contribution au déficit de la commission cantonale d'éthique	Déficit Commission cantonale d'éthique (CCER)		Accord GSI/INC	0.080		0.080			0.080
5	Culture		48.5.1 - Subventions d'exploitation aux institutions culturelles d'importance nationale	Zentrum Paul Klee Musée des Beaux-Arts de Berne Ballenberg - Musée suisse en plein air Musée alpin suisse Bourse suisse aux spectacles		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	15.173		15.173		15.173	0.000
			48.5.2 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région Berne-Mittelland	BeJazz, Köniz Bernisches Historisches Museum, Bern Buskers Bern Camerata Bern Theater an der Effingerstrasse Bühnen Bern Kornhausbibliotheken Bern Kornhausforum, Bern Kulturhof Schloss Köniz La Cappella, Bern Swiss Jazz Orchestra, Bern Museum Schloss Jegenstorf Bären Buchsi Heitere Fahne Berne Puppentheater Kulturfabrikbiglen		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	19.561		19.561		19.561	0.000
			48.5.3 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région Bienne-Seeland	Théâtre et Orchestre Bienne Soleure Nebia – Bienne spectaculaire Bibliothèque de la ville de Bienne Nouveau Musée Bienne Centre d'art Pasquart Photoforum Pasquart La Grenouille – Centre théâtre jeune public Bienne Journées photographiques de Bienne Festival du Film Français d'Helvétie KartellCulturel Kulturfabrik KUFA Centre Albert Anker		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	6.058		6.058		6.058	0.000
			48.5.4 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région de la Haute-Argovie	Museum Langenthal Stadttheater Langenthal Langenthal Bibliothek Oberraargau Kunsthau Langenthal Kulturzentrum Chrämerhuus, Langenthal	Regionalbibliothek	423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	0.798		0.798		0.798	0.000
			48.5.5 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région de l'Emmental	Casino Theater AG, Burgdorf Stadtbibliothek Burgdorf Museum Schloss Burgdorf Regionalbibliothek Langnau Regionalmuseum Chüechlihus, Langnau Museum Franz Gertsch, Burgdorf Gotthelf Zentrum Emmental Lützelflüh		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	0.698		0.698		0.698	0.000
			48.5.6 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région de Thoune	Kunstmuseum Thun und Thun-Panorama Stadtbibliothek Thun Verein Kunstgesellschaft Thun Stiftung Schloss Thun Verein Schlosskonzerte Thun Stiftung Schloss Oberhofen		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	1.023		1.023		1.023	0.000
			48.5.7 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région de l'Oberland occidental	Schloss Spiez Bibliothek Spiez Swiss Chamber Music Festival, Adelboden Talmuseum Agensteinhaus, Erlenbach i.S. Gstaad Menuhin Festival Sommets musicaux de Gstaad Jazz Tage Lenk		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	0.362		0.362		0.362	0.000

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			48.5.8 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région de l'Oberland oriental	Kunst- und Kulturhaus Interlaken Interlaken Classics Musikfestwoche Meiringen Stiftung Holzbildhauerei Brienz Bödeli Bibliothek Interlaken		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	0.229		0.229		0.229	0.000
			48.5.9 - Subventions d'exploitation pour les institutions culturelles d'importance régionale dans la région du Jura bernois	Musée de St-Imier Musée d'art et d'histoire de La Neuveville Musée d'histoire de Moutier et du tour automatique Centre de culture et de loisirs (CCL), St-Imier Centre culturel Le Royal, Tavannes Centre culturel de la prévôté, Moutier Café-Théâtre de la Tour de Rive Bibliothèque régionale de La Neuveville Bibliothèque régionale de St-Imier Bibliothèque régionale de Tavannes Bibliothèque régionale de Moutier Revue Intervalles		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC 102.1 SStG	0.645		0.645		0.645	0.000
			48.5.10 - Contribution à l'association Patrimoine bernois	Patrimoine bernois		426.41 LPat 426.411 Opat	0.135		0.135			0.135
			48.5.11 - Subvention d'exploitation à la Fondation Mémoires d'ici	Mémoires d'ici, St. Imier		423.11 LEAC 102.1 LSIP	0.536		0.536		0.536	0.000
			48.5.12 - Transfert de tâches au service des monuments historiques de la ville de Berne	Ville de Berne		426.41 LPat 426.411 Opat	0.250		0.250		0.250	0.000
			48.5.13 - Contributions à la restauration de monuments historiques	Propriétaires de bâtiments classés		426.41 LPat 426.411 Opat	1.240		1.240			1.240
			48.5.14 - Transfert de tâches à la Berner Design Stiftung	Berner Design Stiftung		423.11 LEAC 423.411.1 OEAC	0.210		0.210		0.210	0.000
	6	Services centralisés	48.6.1 - Subsidés aux personnes en formation / Bourses d'études	Personnes en formation		BSG 438.31 LSF	30.500	3.000	27.500		27.500	0.000
49-DTT	1	Soutien aux fonctions de direction	49.1.1 - Subventions à la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et au Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés			0.120		0.120			0.120
			49.1.2 - Autres subventions à des entreprises d'économie mixte et institutions privées	Centre spécialisé suisse « Architecture sans obstacles »			0.035		0.035			0.035
	3	Infrastructures	49.3.1 - Subventions à l'entretien des eaux et aux documents de base sur les dangers	Responsables de l'aménagement des eaux (communes, corporations de digues, syndicats d'aménagement des eaux)	-	LAE ; RSB 751.11, art. 37, al. 1 OAE, art. 32	4.500	1.600	2.900	-1.600	4.500	0.000
			49.3.2 - Subventions à des projets de revitalisation	Responsables de l'aménagement des eaux (communes, corporations de digues, syndicats d'aménagement des eaux)	-	LAE ; RSB 751.11, art. 37a OAE, art. 32	3.350	2.700	0.650		0.650	0.000
			49.3.3 - Subvention à l'association Berne Rando liée à une convention de prestations	Association Berne Rando	LCPR, RS 704, art. 4, 6, 8, 13	LC, RSB 721, art. 139, al. 1, lit. c. LR, RSB 732.11, art. 1, lit. d. et art. 44.3	1.150		1.150			1.150
			49.3.4 - Subventions à l'entretien des rives des lacs et des rivières/surfaces libres (Fonds LRLR)	Communes	-	LRLR, RSB 704.1, art. 7 ORL, RSB 704.111, art. 13, al. 1 et 2	0.300		0.300		0.300	0.000
			49.3.5 - Subventions à l'association Pro Velo liée à une convention de prestations	Association Pro Velo		LC, RSB 721, art. 139, al. 1, lit. c. LR, RSB 732.11, art. 44 et 48 OR, RSB 721.111.1, art. 25 ss	0.039		0.039			0.039
			49.3.6 - Subvention à la fondation SuisseMobile	Fondation SuisseMobile		LC, RSB 721, art. 139, al. 1, lit. c. LR, RSB 732.11, art. 1, lit. d. et art. 44.3	0.016		0.016			0.016
			49.3.7 - Subventions aux conférences régionales (conceptions de l'urbanisation, projets d'agglomération)	Communes		LC, RSB 721, art. 55, 97 ss, 138 et 139 OFA, RSB 706.111	0.200		0.200			0.200
			49.3.8 - Subventions aux mesures communales de priorité A selon les projets d'agglomération	Communes / villes	Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (LFORTA, RS 725.13)	LR, RSB 732.11, art. 59, 60 et 62	8.220		8.220		8.220	0.000
	4	Transports publics et coordination des transports	49.4.2 - Indemnités d'exploitation aux TP pour le trafic régional et local / l'infrastructure	Entreprises de transports publics ayant droit à des indemnités	LTV (745.1)	Loi sur les transports publics (762.4) et LPFC (631.1)	288.311	96.104	192.207	0.000	0.000	192.207
			49.4.3 - Indemnités aux TP pour les communautés et mesures tarifaires	Entreprises de transports publics, bureaux d'étude	LTV (745.1)	Loi sur les transports publics (762.4) et LPFC (631.1)	5.000	1.667	3.333	5.000	0.000	-1.667
			49.4.4 - Subventions de planifications aux CRT/CR ; subventions aux CRTU	CRT / CR	-	Loi sur les transports publics (762.4)	0.650		0.650	0.000	0.000	0.650

DIR	N° GP	Groupe de produits	Intitulé de la subvention cantonale	Bénéficiaire de la subvention cantonale	Législation fédérale (RS)	Législation cantonale (RSB)	Charges	Revenus	Subvention cantonale nette (solde)	Prescrite impérativement par la législation fédérale	Prescrite impérativement par une loi cantonale	Prescrite impérativement ni par la législation fédérale, ni par une loi cantonale (= reste)
			49.4.5 - Cotisations de membres	CTP, CTSO, etc.	-	Loi sur les transports publics (762.4)	0.100		0.100	0.000	0.000	0.100
	5	Gestion des biens immobiliers	49.4.6 - Subventions d'investissement à-fonds-perdu	Entreprises de transports publics / divers (communes, OPC, etc.)		Loi sur les transports publics (762.4) et LPFC (631.1)	36.800	12.267	24.533	0.000	0.000	24.533
			49.5.1 - Subventions aux entreprises publiques	Pas de bénéficiaires de subventions cantonales. La comptabilisation « statistique » est neutre dans le solde du CR. Les bénéficiaires théoriques sont plusieurs hautes écoles du canton de Berne.			145.255		145.255			145.255
	6	Eau et déchets	49.5.2 - Subventions à des ménages	Locataires de logements de fonction			0.200		0.200			0.200
			49.6.3 - Subventions d'exploitation à des entreprises d'économie mixte (galerie d'évacuation des crues à Thoune)	BLS Navigation SA			0.020		0.020			0.020
			49.6.5 - Subvention en faveur du projet sur les matières premières recyclées dans l'économie circulaire	Wyss Academy for Nature at the University of Bern			0.228		0.228			0.228
			49.6.6 - Subventions des cantons en faveur de la base de données et de l'interface de CVIS	Inspection suisse du compostage et de la méthanisation			0.004		0.004			0.004
			49.6.8 - Subventions d'exploitation à des entreprises d'économie mixte	Association bernoise des exploitations de stations d'épuration		Art. 16, al. 1, lit. d LCPE Art. 36e ss OPE	0.005		0.005			0.005
			49.6.9 - Subventions du Fonds d'assainissement pour l'élaboration de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), RIP, fosses à purin	Subventions du fonds à des syndicats et communes		Art. 16 -17 LCPE Art. 36e ss OPE	3.750	0.000	3.750		3.750	0.000
			49.6.10 - Subventions du Fonds pour l'alimentation en eau pour l'élaboration de plans généraux d'alimentation en eau	Subventions du fonds à des syndicats et communes		Art. 5a LAEE Art. 4a ss OAEE	0.100		0.100		0.100	0.000
Résultat global							4'867.4	1'381.2	3'486.2	415.6	2'231.5	839.0